



Fédération des Enseignants de Langue et Culture
d'Occ

de l'Éducation Nationale - www.felco-creo.org/
(académies de Nice, Aix-Marseille, Grenoble, Clermont-Ferrand,
Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Limoges, Poitiers, Ile de France)

Federacion dels Ensenhaires de Lengua e Cultura d'Òc

La Felco est affiliée à le FLAREP (www.flarep.com/) et à l'APLV :
<http://www.aplv-languesmodernes.org/>

CAPES d'occitan – langue d'oc – session 2023 : Une baisse de postes inacceptable

L'histoire agitée du CAPES d'occitan-langue d'oc a connu fin décembre un nouvel épisode désastreux. C'est (curieusement) juste à la veille des vacances de fin d'année que le ministère a communiqué le nombre des postes ouverts à ce CAPES pour la session 2023 : nous sommes passés d'une quinzaine de postes au début des années 2000 à 4 postes dès 2004, nombre déjà insuffisant comme nous le répétons depuis des années (et comme le montre le tableau que nous produisons en annexe), puis à 3 en 2023 : cette diminution se passe de commentaires, mais non de réactions.

C'est pourquoi la FELCO a immédiatement adressé une lettre au Ministre de l'Education nationale, le 20 décembre (<http://www.felco-creo.org/20-12-22-baisse-des-postes-au-capes-la-felco-ecrit-au-ministere/>), pour dénoncer cette nouvelle atteinte à l'enseignement de notre langue, au mépris des dispositions de la loi « n° 2021-641 du 21 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion » dite « loi Molac » et de son article 7 concernant le développement de l'offre de cet enseignement. Nous ne parlons même pas de l'article 75-1 de la Constitution reconnaissant dans les langues régionales une part du patrimoine national, car nous avons compris depuis longtemps l'inutilité de cet article.

Une réponse est venue du ministère sous la forme d'une lettre, brève, en date du 28 décembre (voir sur notre site <http://www.felco-creo.org/28-12-22-postes-au-capes-session-2023-le-ministere-repond-a-la-felco/>), signée par une conseillère spéciale auprès du Ministre, Madame Anne Rubinstein, dont nous apprenons au passage l'existence avec intérêt.

La rapidité de cette réponse pourrait constituer un fait rassurant s'il s'agissait vraiment d'une réponse. Or, son apport essentiel consiste en l'assurance – une fois de plus – de l'importance que le ministre « attache à la préservation et à la transmission des diverses formes du patrimoine linguistique et culturel des régions françaises », et, en particulier (car ce qui précède est quand même un peu vague) à « la situation de l'enseignement des langues régionales ». Cela au moment même où on constate une baisse des moyens (déjà bien insuffisants) alloués à l'occitan. Nulle part la question précise du CAPES telle que la lettre de la FELCO la pose n'est ici évoquée ; tout au plus la conseillère spéciale nous fait-elle savoir qu'elle transmet notre demande à la direction des ressources humaines.

Quelques jours plus tard, des représentants du ministère- recevaient une délégation de la FLAREP à laquelle participait le président de notre association : ce qu'ont répondu alors ces représentants ne nous fournit aucune information précise sur ce que l'on peut attendre concernant la question que posait notre lettre du 20 décembre.

La FELCO ne demande bien entendu qu'à croire à cet attachement du ministre tel qu'il est proclamé, dans le droit fil de professions de foi de même nature dues à ses prédécesseurs depuis de nombreuses décennies : leur compilation constituerait d'ailleurs un volume de taille respectable.

Mais elle aimerait avoir enfin des preuves tangibles de cet attachement,

- en termes de moyens en heures et en postes : l'espace occitan couvre une trentaine de départements mais n'obtient que 3 postes, alors même que certains de ces départements n'ont pas encore un seul enseignant d'occitan.

- en termes aussi de mise en place dans le secondaire comme dans le supérieur de conditions propres à assurer l'attractivité de l'enseignement de la langue d'oc et, par suite, la constitution d'un vivier de candidats potentiels à la poursuite d'études supérieures aboutissant aux concours d'enseignement.

Le moins qu'on puisse dire est que pour l'instant, rien de ce qui vient du ministère ne nous incite à croire que c'est dans cette direction qu'il s'engage.

Notre association continuera donc à interpellier la rue de Grenelle afin d'obtenir, enfin, des réponses qui ne soient pas seulement des échappatoires rhétoriques.

25 janvier 2023 – Olivier PASQUETTI – président de la FELCO

Contact presse : Présidence : Olivier Pasquetti <Olivier.Pasquetti@ac-nice.fr> - 06 16 02 54 67- secrétariat : Virginie Lago <vilag84@hotmail.com> 06 77 10 77 46 et M.-J. Verny <marie-jeanne.verny@univ-montp3.fr> 04 67 66 33 31.

Les postes aux CAPES des différentes langues régionale Comparatif 2000-2023

	Basque	Breton	Catalan	Corse	Créole	Occitan	Total
2000	5	9	5	6	-	19	44
2001	6	11	6	8	-	22	53
2002	6	8	6	9	11	20	60
2003	4	8	4	7	9	13	45
2004	1	2	1	3	4	4	15
2005	1	2	1	3	4	4	15
2006	1	2	1	3	4	4	15
2007	1	2	1	3	4	4	15
2008	1	2	1	3	4	4	15
2009	1	2	1	3	4	4	15
2010	1	2	1	3	4	4	15
2011	1	2	1	2	4	4	14
2012	1	2	1	1	4	4	13
2013	1	2	1	1	4	4	13
2014	1	1	1	1	2	4	10
2015	2	3	2	1	5	5	18
2016	3	4	3	1	6	6	23
2017	3	4	3	1	6	6	23
2018	2	2	2	1	5	4	16
2019	2	2	2	2	5	4	17
2020	2	2	1	2	5	4	16
2021	2	2	1	2	5	4	16
2022	2	2	1	2	5	4	16
Total	50	78	47	68	104	155	502
Nombre de départements concernés	1	4	1	2	4	30	40*
Nombre d'académies concernées	1	1	1	1	4	8	14*
Nombre total de postes créés par département depuis 2000	50	78	47	34	26	5,16	12,55